



DOSSIER D'INSCRIPTION SCOLAIRE

NOTICE EXPLICATIVE (à conserver par la famille)

Quels sont les enfants concernés pour l'année scolaire débutant en septembre 2026 ?

- ✓ Les nouveaux arrivants sur Réalville.
- ✓ Les enfants ayant 3 ans avant le 31 décembre de l'année en cours.

Comment s'inscrire ?

À la mairie

Télécharger le dossier d'inscription sur le site de la collectivité de Réalville <http://www.realville.fr/> via l'onglet Enseignement, Enfance et Jeunesse puis école maternelle ou école élémentaire ou demandez le par mail à l'adresse : mairie@realville82.fr . Vous pouvez aussi le récupérer aux heures d'ouverture de la Mairie.

Après avoir renseigné toutes les rubriques du dossier d'inscription, déposez celui-ci en Mairie, accompagné de toutes les pièces jointes demandées (tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte).

DOCUMENTS A FOURNIR IMPERATIVEMENT (attention : fournir uniquement des copies)

- ✓ Le dossier de demande dûment complété, daté et signé.
- ✓ Une copie de la page « vaccinations Diphtérie - Tétanos - Polio » du carnet de santé.
- ✓ Une copie du jugement de séparation ou de divorce pour les parents séparés ou divorcés.
- ✓ Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (copie de facture électricité, téléphone, eau...).
- ✓ En cas de déménagement, le justificatif à fournir est celui du logement qui sera occupé à la date de rentrée de l'enfant.
- ✓ Une copie complète du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance de l'enfant.
- ✓ La fiche Transports Scolaires.
- ✓ Le certificat de Radiation, pour les enfants déjà inscrits dans une autre école.